

Immigration et voie bilatérale

L'initiative de l'UDC n'a pour la Suisse que des inconvénients

L'initiative «contre l'immigration de masse» exige l'introduction de contingents annuels pour toutes les catégories d'immigrants. Elle met ainsi en danger la libre circulation des personnes et les accords bilatéraux avec l'UE, partant le fondement même du succès économique de la Suisse. De plus, elle nous ferait régresser vers une économie planifiée bureaucratique.

Durant les dix années qui viennent, la génération du baby-boom partira à la retraite. De nombreux emplois devront alors être repourvus. Pour cela, les entreprises suisses devront pouvoir engager aussi des spécialistes étrangers. Malgré la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, elles peinent déjà parfois à trouver les personnes dont elles ont besoin. Une étude conduite par Man-

«La Suisse a réussi à s'imposer comme l'un des pays les plus compétitifs du monde.»

power en 2013 a révélé que 37 pour cent des entreprises manquent de personnel qualifié. Nombreuses sont les branches qui ont besoin de la main-d'œuvre étrangère. Parmi elles figurent non seulement le domaine des soins et de la santé, mais aussi l'informatique, la pharmacie, l'industrie, la restauration et l'hôtellerie, les entreprises de la construction et l'agriculture. Les besoins augmentent quand l'économie se porte bien. Il en a toujours été ainsi, y compris avant l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes (voir graphique).

Deux voies d'accès sont prévues pour l'admission des travailleurs étrangers sur le marché du travail. La première est réservée aux ressortissants des pays de l'UE et de l'AELE dans le cadre de la libre circulation des personnes. Les spécialistes hautement qualifiés provenant d'États tiers et leur famille doivent em-

prunter la seconde voie d'accès. Ils ne peuvent être embauchés que si les entreprises suisses ne trouvent pas la main-d'œuvre adéquate en Suisse ou dans l'UE/AELE. Le Conseil fédéral fixe chaque année des contingents. Ce système garantit que les travailleurs en provenance des pays hors UE soient essentiellement des spécialistes hautement qualifiés.

La politique des contingents ne fonctionne pas

Faisant fi des succès de la nouvelle politique migratoire, les auteurs de l'initiative «contre l'immigration de masse» veulent revenir à un système de contingents. Il incomberait à des services de l'État de décider qui est utile ou non sur le marché du travail. Pourtant, ni la Confédération, ni les cantons ne veulent le retour de ce système qui ne s'était pas révélé probant dans le passé. Il occasionne une bureaucratie considérable et, partant, des coûts à la charge des entreprises et de l'État. Il est de surcroît pesant et inefficace, car des contingents ne peuvent jamais correspondre au besoin effectif de main-d'œuvre. Les branches plus petites ou des entreprises auraient de la peine à faire connaître leurs besoins et à obtenir rapidement les permis nécessaires.

L'UDC se trompe sur un autre point: la libre circulation des personnes n'a pas entraîné une «immigration de masse». A long terme, l'immigration en Suisse est même en recul depuis 2002. Elle a enregistré un pic au milieu des années 90, c'est-à-dire lorsque l'ancien système de contingents s'appliquait. Dans les années qui ont suivi, l'émigration n'a cependant plus évolué au même rythme que l'immigration, de sorte que la po-

pulation étrangère a fortement augmenté. Dans l'ensemble, les immigrants s'établissent plus durablement. Un système de contingents comme le réclame l'UDC n'aurait donc aucune influence sur cette évolution.

L'initiative obligerait à dénoncer les accords bilatéraux

L'accord sur la libre circulation des personnes est entré en vigueur en 2002. Il constitue l'un des sept premiers accords entre la Suisse et les États membres de l'UE. Ce premier volet régit l'accès au marché intérieur européen. Les accords bilatéraux I sont juridiquement liés entre eux par une clause dite «guillemet». Ils ne peuvent être dénoncés séparément ni par la Suisse, ni par l'UE. Ils ne peuvent être dénoncés qu'en bloc.

Affiche publicitaire contre l'initiative de l'UDC.



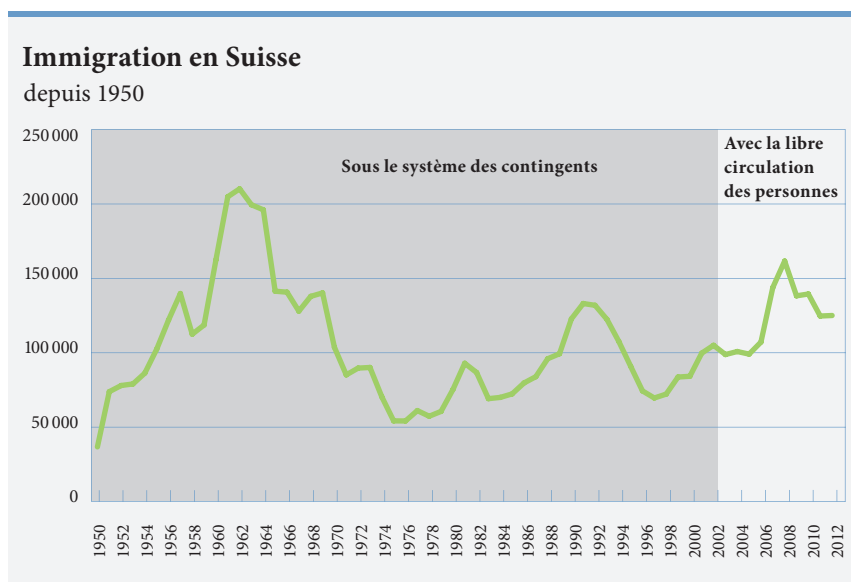
Contrairement aux allégations de ses auteurs, l'initiative «contre l'immigration de masse» n'est pas compatible avec l'accord sur la libre circulation. Le droit de chercher un travail dans un pays membre de l'UE et de s'y établir avec sa famille est une liberté fondamentale du marché intérieur européen. L'initiative veut abolir ce principe en Suisse en fixant des plafonds annuels. C'est avec ce mandat constitutionnel dans le dos que le Conseil fédéral devrait entreprendre de nouvelles négociations. L'UE ne disposerait d'aucun moyen pour continuer d'accorder l'accès au marché intérieur à notre pays si celui-ci n'est plus prêt à respecter l'une de ses règles de jeu fondamentales. Aucun des États membres ne l'accepteraient. Les nouvelles négociations seraient vouées à l'échec.

Énorme pression pour le Conseil fédéral

A cela s'ajouterait un problème de calendrier. L'initiative ne laisse que trois ans au Conseil fédéral pour adapter l'accord. Or, si l'initiative était acceptée, la procédure législative en Suisse durerait déjà entre un et deux ans. Le Conseil fédéral subirait une énorme pression et se trouverait dans une position défensive face à l'UE. Si les dispositions d'exécution ne devaient pas encore être en vigueur trois ans après l'acceptation de l'initiative, le gouvernement devrait édicter les dispositions d'application par voie d'ordonnance. Le non-respect de la libre circulation des personnes contraindrait l'UE à dénoncer les accords bilatéraux I.

Hausse des salaires et gains de productivité

Il faudrait plusieurs décennies d'intenses efforts diplomatiques pour aplanir l'accès au marché intérieur européen. Un marché qui compte 500 millions de clients potentiels et où l'industrie suisse d'exportation écoule plus de la moitié de ses produits et réalise tous les jours un chiffre d'affaires de 325 millions de francs en moyenne. Ce succès économique profite au pays tout entier. Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, 565 000 emplois ont été créés en Suisse selon les chiffres du Secrétariat



d'État à l'économie (SECO). Durant la dernière crise économique mondiale, la Suisse a réussi à maintenir son taux de chômage à un bas niveau (3,1 pour cent actuellement) et à s'imposer comme l'un des pays les plus compétitifs et les plus innovants du monde.

Un regard sur l'évolution des salaires réels met en évidence que la réussite économique de la Suisse profite non seulement aux entreprises, mais aussi à la population. Entre 1992 et 2002, les salaires réels progressaient de 0,2 pour cent en moyenne par an. Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I, ce chiffre est passé à 0,6 pour cent en moyenne par an. La productivité a également augmenté. Depuis 2002, le gain de productivité s'élève à 4500 euros par habitant (en données corrigées du renchérissement et du pouvoir d'achat). Au cun de nos pays voisins n'affiche une telle hausse.

Une initiative pleine de points faibles

L'initiative «contre l'immigration de masse» nuit à la Suisse, car:

Elle menace de faire passer les accords bilatéraux I à la trappe: La Suisse a énormément profité de l'accès au marché intérieur européen. La productivité et la prospérité ont augmenté, la place économique est attrayante, innovante et compétitive. L'initiative met en danger ce modèle de réussite. Du fait de son incompatibilité avec les accords bilatéraux, elle menace de faire passer à

la trappe l'entier du premier volet d'accords négociés avec l'UE.

Elle aggrave la pénurie de personnel qualifié: De nombreuses entreprises ont aujourd'hui déjà de la peine à trouver des spécialistes qualifiés en nombre suffisant. Compte tenu du vieillissement de la population et de la bonne santé de l'économie, la situation devrait s'aggraver dans les années qui viennent. L'initiative rendrait l'engagement de personnel qualifié encore plus difficile pour les entreprises et placerait de nombreuses branches face à de sérieux problèmes.

Elle crée d'un monstre bureaucratique: L'introduction de contingents étatiques pour les immigrés et les frontaliers, ainsi que leur réexamen permanent donneraient naissance, dans la Confédération, les cantons et les entreprises, à une énorme machine bureaucratique dont les coûts devraient être supportés finalement par les contribuables et les consommateurs. L'initiative mélange en outre la politique d'asile et la politique du marché du travail de manière inadmissible. La Suisse a le devoir d'examiner consciencieusement toutes les demandes d'asile. Les contingents rigides que réclame l'UDC ne sont pas possibles en vertu du droit international. ■

Cet article est basé sur un document («dossier politique») d'Economiesuisse. Pour plus d'informations sur les accords bilatéraux et la campagne contre l'initiative de l'UDC: www.bilaterale.ch